

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2012)
Heft: 1944

Artikel: Étrangers en Suisse : la tentation du tigre de papier
Autor: Tille, Albert
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1024558>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Etrangers en Suisse: la tentation du tigre de papier

Albert Tille • 20 février 2012 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/19819>

Moins spectaculaire que le contingentement, le renforcement des mesures d'accompagnement serait pourtant plus efficace

Le flux migratoire a progressé de 15% en 2011. Une enquête d'opinion révèle que 59% des sondés sont favorables à une renégociation ou à une résiliation de l'accord sur la libre circulation des personnes. L'UDC dépose une initiative munie de 136'000 signatures remettant en cause ledit accord.

Ces trois informations en ce février glacial laissent présager un printemps radieux pour les nationalistes. L'UDC attise en permanence et avec succès l'hostilité à la politique migratoire de la Suisse. Avec la même constance, le Conseil fédéral, appuyé plus ou moins unanimement par les autres forces politiques du pays, s'efforce de démontrer que la libre circulation a embelli notre économie et que la hausse des migrations est causée par notre prospérité. Si l'on en croit les sondages, les slogans nationalistes passent mieux que les analyses nuancées du seco. Faut-il alors imiter les méthodes qui marchent et freiner l'immigration?

Le Conseil fédéral s'interroge. Il décidera dans quelques

semaines s'il entend actionner la clause de sauvegarde. L'accord passé avec l'Union européenne, le permet² expressément, mais dans d'étroites limites. La Suisse pourrait, jusqu'en 2014, réintroduire des quotas sans en référer à Bruxelles. Cette possibilité ne concerne pas les frontaliers³. Les nouveaux contingents seraient fixés en faisant la moyenne de l'immigration des trois dernières années majorée de 5%.

Berne va faire ses calculs. L'activation de la clause de sauvegarde permettrait peut-être de limiter sur le papier l'engagement d'une ou deux centaines d'Européens...qui, de toute façon, n'auraient vraisemblablement pas trouvé d'emploi en Suisse à cause du ralentissement annoncé de la conjoncture! La mesure serait donc matériellement quasi inopérante. En revanche, l'effet d'annonce pourrait s'avérer politiquement avantageux.

L'accord sur la libre circulation prévoit également une «clause de sauvegarde consensuelle», c'est à dire par accord entre les deux parties. La Suisse pourrait demander de freiner l'immigration en cas de graves problèmes économiques ou sociaux. Négocier sur cette base avec

Bruxelles ne serait qu'un gag. La renégociation fondamentale de l'accord lui-même, comme le demande l'UDC, serait tout aussi irréaliste. Comment imaginer que l'Europe, en pleines difficultés économiques, accepte de revoir un contrat passé avec une Suisse dont le chômage ne dépasse guère 3%?

La voie que veulent suivre les nationalistes n'est qu'un cul-de-sac. Alors, plutôt que tenter de les amadouer par des gestes inutiles, le Conseil fédéral pourrait écouter les syndicats qui demandent un renforcement des mesures d'accompagnement⁴. Ces dispositions entendent combattre la sous-enchère salariale des travailleurs étrangers.

Le gouvernement a déjà fait un bout de chemin en proposant des mesures⁵ pour traquer les faux indépendants étrangers (DP 1911⁶), pour mieux faire respecter les contrats-types de travail ou pour faciliter l'extension des conventions collectives. Il a en revanche écarté d'autres revendications plus fondamentales.

Les grandes entreprises générales suisses sous-traitent fréquemment une partie de leurs travaux à des firmes étrangères qui

viennent souvent en Suisse avec leur propre main-d'œuvre sous-payée. Il est fort difficile de combattre ces abus. Les entreprises disparaissent une fois le travail achevé. Les syndicats demandent que leur soit imposé un dépôt de garantie et que les entreprises générales soient

solidairement responsables des agissements de leurs sous-traitants. Autre revendication: il n'y a que 150 à 200 inspecteurs pour contrôler l'ensemble du marché suisse du travail; il faudrait quadrupler ces effectifs pour obtenir une surveillance efficace.

Des mesures d'accompagnement, même rigoureuses, ne parviendraient pas à éliminer tous les abus. Mais elles seraient sans doute plus efficaces, sur le terrain, que la mise en oeuvre d'une clause de sauvegarde qui se révélerait n'être qu'un tigre de papier.

Les «déboires» des banques suisses aux Etats-Unis

Jean-Pierre Ghelfi • 15 février 2012 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/19775>

Une Suisse, publique et privée, incapable d'apprentissage

Onze banques suisses sont ou seraient dans le collimateur des autorités des Etats-Unis pour avoir accueilli des contribuables américains qui voulaient échapper à l'IRS (*Internal Revenue Service*, soit le fisc). La banque privée Wegelin a même été citée à comparaître vendredi 10 février devant un juge de Manhattan. Elle ne s'est pas présentée du fait, a-t-elle indiqué, qu'elle n'avait pas reçu de convocation dans les formes prescrites. Est-ce à dire, pour autant, que les Etats-Unis ont déclaré la guerre à la place financière suisse?

Quand il est question de gros sous, il est conseillé d'éviter de faire preuve d'angélisme ou de naïveté. Il est clair que les deux principales places financières mondiales – New York et Londres – ne sont pas

forcément enchantées du rôle important et rentable de la Suisse en matière financière et bancaire. Et les deux pays qui les abritent ne sont de loin pas des parangons de vertu et de transparence. Mais de là à dire que la Suisse est «*en guerre*», il y a un très gros pas qu'il faut éviter de franchir. Le terme de «*guerre*» peut avoir l'avantage de laisser entendre que la petite Suisse est assiégée par la puissance dominante de l'époque, et créer ainsi un réflexe de soutien aux autorités et aux petits David qui résistent au grand Goliath. Cette approche belliqueuse comporte cependant l'inconvénient majeur d'empêcher une analyse un tant soit peu sereine du problème posé et de la manière dont il peut être abordé.

Pour les autorités américaines, quoi qu'on prétende chez nous, la

question n'a absolument rien à voir avec la place financière suisse en tant que telle. La problématique est strictement fiscale. Les Etats-Unis ont certes une conception tout à fait particulière – et à notre connaissance unique au monde – de la notion de contribuable américain, qu'il s'agisse d'une personne physique ou d'une personne morale. Où qu'elle soit domiciliée, où qu'elle exerce son activité dans le monde, elle reste contribuable aux Etats-Unis et doit s'acquitter de ses impôts américains.

«Qualified Intermediary» (QI)

La conséquence logique de cette conception est que la loi américaine a doté, depuis 2001, l'IRS d'un bras suffisamment long pour étendre son emprise sur tous les pays. L'IRS exerce son pouvoir en accordant aux instituts financiers la qualité